

Fiche de poste

Direction d'école en réseau d'éducation prioritaire plus (REP+)

Textes de référence

Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP+ sont définies par :

*De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire
Les principes de l'éducation prioritaire...*

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

- la circulaire n° 2014-138 du 23 octobre 2014 relative aux protocoles de simplification des tâches du directeur d'école ;
- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.

Titres et diplômes requis : professeur des écoles inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Profil du poste

Missions

- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Force de proposition, il participe à la mise en œuvre des innovations pédagogiques définies dans le contrat d'objectifs du réseau REP+.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux. (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau. Il les renseigne.
- Ses actions sont définies dans une lettre de mission répondant à la spécificité du contexte d'exercice par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Compétences requises

Ce poste spécifique nécessite :

- la maîtrise des T.U.I.C. afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- une bonne connaissance du système éducatif, du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- une attention particulière à la prise en compte de la diversité des élèves ;
- une capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique ;
- une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

Chaque année un rapport d'activités contribue au bilan et à l'analyse des missions. Ce document est transmis à l'inspecteur de la circonscription.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.